



REUNION DU CHSCT DU SNAI le 30-09-2010 :

Compte rendu du représentant du personnel

Le CHSCT du SNAI s'est réuni le 30/09/2010 sous la présidence du nouveau Directeur du SNAI.

La permanente CFDT responsable des Directions Nationales, et Philippe FLOCH, auditeur, représentant local de la CFDT au SNAI ont siégé à ce CHSCT. Trois points étaient prévus à l'ordre du jour :

- Examen des inscriptions du Registre d'Hygiène et Sécurité du 1^{er} janvier 2010 au 31 août 2010
- Présentation de l'EVRP du SNAI Courrier (EVALUATION des Risques Professionnels)
- Point sur les exercices de sécurité incendie

La CFDT a demandé l'inscription d'un point supplémentaire concernant les récents travaux de mise aux normes de l'éclairage et de rénovation des revêtements de sols et murs pour les bureaux concernés qui ont fait l'objet d'inscriptions dans le Registre d'Hygiène et Sécurité les 14 et 21 septembre.

1) Registre d'Hygiène et Sécurité

L'extincteur défectueux dans l'escalier a été remplacé.

La nouvelle fontaine à eau tant attendue par l'aile ouest est arrivée et devrait être installée prochainement dans la nouvelle salle de repos.

Un contrôle complet de l'équipement des toilettes sera refait pour s'assurer du bon état des lunettes et balayettes et éventuellement les remplacer. Suite à une récurrence d'odeurs persistantes un nouveau nettoyage des buses a été entrepris le 18/08, et un diagnostic général est en cours par le gestionnaire d'immeuble.

Avec le médecin de prévention et le nouvel APACT (Animateur de Prévention et d'Amélioration des Conditions de Travail) désigné grâce à la convention de service signée entre le SNAI et la DOTC 94, une visite de service sera faite afin de proposer aux personnels qui en ont besoin un siège adapté parmi un choix de plusieurs fauteuils labellisés.

Un micro-onde sera installé prochainement dans la salle de repos, en veillant à respecter l'ampérage agréé sur la prise électrique. Le représentant du personnel a souligné que l'équipement complémentaire naturel du micro-onde était le réfrigérateur..., et que l'on pouvait déjà anticiper la commande sans risque !

La mise en place d'un distributeur de boisson sera étudiée. Toutefois la présence d'un distributeur au 5^{ème} étage à un prix défiant toute concurrence (30cts) peut relativiser l'urgence d'un tel équipement au 6^{ème} tant que l'accès du 5^{ème} est libre (NDLR).

L'équipement de la salle 612 se poursuivra au fur et à mesure des propositions nouvelles du groupe de travail P3 sur la vie au travail.

2) EVRP du SNAI

L'EVALUATION des Risques Professionnels (EVRP) s'étend sur 12 domaines de risques. Chaque critère est évalué 1 – 0 ou sans objet. La somme des critères donne le niveau de maîtrise des risques du domaine, et cette note est divisée selon un coefficient de pondération relatif à l'importance que revêt le domaine par rapport à l'ensemble des conditions de travail. Enfin bref La Poste évalue à 88% le niveau de maîtrise des risques au SNAI, mais cette appréciation est discutable.

Sans détailler ici l'analyse des risques que nous a proposée La Poste, nous vous livrons quelques éléments d'intervention sur les domaines abordés :

Ambiance thermique et de l'air : le représentant du personnel a souligné les disparités entre les différents bureaux selon l'orientation et la saison, liés à des problèmes de régulation et d'isolation. Certains bureaux dépassent 28° en été, tandis que d'autres peinent à avoir 19° voire moins en hiver. 2 actions seront déployées par le gestionnaire de site cet hiver : une intervention sur les pompes de chauffage du bâtiment et l'installation de thermostats individuels. D'après les représentants de La Poste, ces travaux ne devraient pas engendrer de gêne excessive pour les agents du site. Le CHSCT a demandé à être avisé dès que des éléments commenceront à se préciser.

Ambiance lumineuse : Concernant les nouveaux plafonniers nous avons demandé s'il était possible de modifier les emplacements, si les implantations des bureaux changeaient ou si on en rajoutait un

pour accueillir par exemple la prochaine vague de recrutement, il nous a été répondu que des travaux d'adaptation seraient alors demandés.

Manutention : Nous avons demandé que les agents qui ont reçu des paires de chaussures de sécurité « rustiques » puissent obtenir en remplacement des chaussures de sécurité « de ville »

Entreprises extérieures : Enfin à propos du ménage, nous avons demandé que le protocole de ménage soit précisé et que des contrôles de 1^{er} niveau soient réalisés pour appliquer le cas échéant des pénalités en cas de non réalisation de la prestation.

Le représentant du personnel a proposé de rajouter 2 domaines propres à l'EVRP du SNAI :

- 1) Un point sur les risques liés aux déplacements, leur gestion, leur comptabilisation, la prise en charge ou l'indemnisation des frais divers liés aux missions. (y compris en Ile de France)
- 2) Un point sur l'ambiance « relationnelle » fortement dégradée au SNAI depuis plusieurs mois (rumeurs, malaise au travail, CM, conflits récurrents)

Le Président propose qu'un groupe de travail du CHSCT (représentant du personnel, médecin, représentant de La Poste) ouvert à des volontaires du service, puisse travailler sur les risques liés aux déplacements, et les mesures de prévention. S'agissant du 2^{ème} point le président propose qu'il soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCT, sous l'angle de la vie au travail, et qu'à la demande du représentant du personnel le tableau de bord du SNAI puisse être adapté le cas échéant pour mieux refléter le climat social, et la qualité de la vie au travail.

Le Médecin de Prévention, demande l'autorisation au directeur du SNAI de proposer dans ses visites périodiques le dépistage des risques psycho-sociaux (Stress) à l'aide d'un logiciel anonyme et crypté, qui permet de mesurer la contrainte mentale et éventuellement d'alerter le responsable d'un service à partir de seuils statistiques dépassés (en aucun cas les noms ne sont communiqués à la hiérarchie).

3) Exercice de sécurité incendie

Le représentant du personnel a fait les observations suivantes :

- 1) Il n'est pas normal que tout le monde ne puisse pas participer à un exercice de ce type. Dans un immeuble de cette importance, les exercices doivent être pris au sérieux.
- 2) N'ayant pas de feuille de présence quotidienne, il n'est pas simple de faire l'appel. Nous avons proposé que le planning hebdo soit édité chaque début de semaine, pour qu'en cas d'exercice ou d'alerte réelle, un pointage puisse être effectué au point de rassemblement.
- 3) Les guides files de l'aile ouest auraient dû avoir pour consigne de faire sortir leurs files par la sortie « fumeurs », alors qu'il s'est formé un bouchon sur la sortie principale.
- 4) Plusieurs portes palières sont fermées par un digicode mécanique non asservi. Des personnes qui descendraient l'escalier peuvent se retrouver piégées si elles rencontrent des fumées dans leur descente. La responsabilité de La Poste serait aggravée si une solution n'est pas mise en place rapidement et qu'il survienne un incendie.
- 5) Des stationnements parasites le long de la grille du jardin du restaurant administratif ou devant l'entrée, ou sur le bateau d'entrée peuvent gêner ou retarder l'accès des pompiers. Les propriétaires de ces véhicules doivent être sensibilisés à ce manque de civisme, et éventuellement la gêne signalée à la police municipale en cas de récidive.

Ces remarques seront transmises au gestionnaire de site

4) Le point sur les travaux en cours au 6^{ème} en septembre :

Le représentant du personnel s'étonne de l'absence de programmation, de communication, et de précautions durant ces travaux. Une telle situation aurait pu justifier l'exercice d'un droit de retrait. Ce n'est pas parce que nous sommes des cadres loyaux et dévoués à l'entreprise que nous devons être négligés à ce point. De même les inscriptions sur le Registre HSCT ne doivent pas être dissuadées, faire l'objet de reproches, ou être interprétées. Ce cahier est un lieu d'expressions libres, tant qu'elles ne contiennent pas d'injures ou d'outrages envers des personnes !.

Pour réparer ce désordre, le représentant du personnel demande qu'une prestation exceptionnelle de nettoyage après travaux soit commandée au service achats, afin de remettre en état le site, et faire partir toute la poussière que l'on continue de retrouver plusieurs semaines après dans tous les bureaux...

Ce premier CHSCT de l'année a permis de faire un tour d'horizon assez large et dans l'ensemble La Poste a plutôt prêté une oreille attentive et intéressée, et des choses ont déjà bougé, souhaitons que les suites confirment cette tendance.